



Par courrier du 15 décembre 2015, le Président du Conseil départemental a fait réponse au Comité sur sa demande d'être associé à la réflexion sur la gestion future du site de Chassenon (13 novembre 2015).

*Rappel du contexte :*

Avril 2015, changement de majorité au Conseil Départemental de Charente, le nouveau président annonce l'interruption des travaux à Chassenon le 11 avril au motif que les travaux de rénovation avaient un coût excessif. L'assemblée départementale vote le 23 juin l'arrêt définitif des travaux, sans qu'aucune autre solution de remplacement ne soit proposée. Le site est fermé à compter du 21 septembre sans date de réouverture et le personnel a été entièrement réaffecté, à l'exception d'un CDD en fin de contrat.

Au travers de Charente MAG de septembre-novembre 2015, Le Président du Conseil départemental a affiché sa volonté de préparer l'avenir de Chassenon en y associant les acteurs du territoire qui le souhaitent, d'où la demande du Comité.

*(Le pansement qui couvre la plaie des thermes)*

*Dans sa réponse, le Président du Conseil départemental précise :*

- "L'établissement public sera dissout fin décembre, mais il n'est question ni de rupture, ni de continuité. Le coût de cette structure revenait à 600 000€ par an au Département et notre objectif est de ramener cette charge à 300 000€»,
- "Pour assurer la gestion touristique du site, nous nous sommes tournés vers nos partenaires naturels que sont la mairie et la communauté de communes. Si elles déclinent la proposition, nous gérerons le site en régie »,
- "En interne, un comité d'évaluation, composé d'élus départementaux, désignés à la proportionnelle, travaille aussi sur le sujet»,
- "Dans le cas où nous reprendrions la gestion en régie, vous feriez partie des partenaires susceptibles d'être associés au suivi de ce dossier; je partage avec vous le souhait que Chassenon participe au développement de nos territoires».

*Les commentaires du comité par rapport à ce courrier :*

- Si le Comité partage le dernier point sur le fait que Chassenon participe au développement des territoires, il n'a pas de réponse précise sur la nature de sa demande puisqu'il est «susceptible d'être associé au suivi de ce dossier».
- En revanche, le Comité trouve assez maladroit que le Président du Département, pour répondre à une promesse de campagne, applique immédiatement une mesure de fermeture du site sans en mesurer les conséquences ni préparer des scénarios de poursuite dans d'autres conditions,
- Il trouve assez maladroit de reporter la remise en route du site vers les partenaires naturels du Département que sont la mairie de Chassenon et la Communauté de Communes de Haute Charente. **Ces structures ainsi que leurs habitants ne sont en rien responsables de la situation d'aujourd'hui et devront-ils en supporter les conséquences? Notamment financières?**
- S'il paraît louable de réduire le coût de la structure à 300 000€ par an (pour une ouverture paraît-il réduite à juillet-août), il faut savoir, Monsieur le Président, que lors des deux dernières années de la gestion du site par les Amis de Chassenon, en 2007 et 2008, les charges d'exploitation étaient inférieures à 80 000€ pour une période d'ouverture du 15 mars au 31 octobre,
- Monsieur le Président, un Comité d'évaluation composé uniquement d'élus départementaux? Ces personnes ont très certainement des compétences, mais dans le domaine très technique de l'archéologie, quelles sont leurs compétences? Pour évaluer quoi? Sur quelles bases? Quels diagnostics? Où est le collège d'experts contradictoires sollicité dans ces cas là?

**Monsieur le Président, vous n'êtes pas le propriétaire de Cassinomagus, vous êtes, pour la durée de votre mandat, le gérant d'un bien PUBLIC!**

**Quand la plaie des thermes sera-t-elle refermée et ce bien remis à la disposition du public?**